

 M O N C T O N	POLITIQUE		Département responsable: Ressources humaines
	Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail		
Date d'effet : 3 octobre 2022	Date de la dernière révision: 3 octobre 2022	Dates d'approbation du Conseil municipal :	
Autorité responsable de l'approbation : Conseil municipal	Replace N °: S.O.		
1. Énoncé d'objectif			

La Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail a pour objet de fournir des lignes directrices et une orientation à l'équipe de direction et aux employés de la Ville de Moncton en vue de respecter les engagements décrits ci-après.

2. Application

La présente politique s'applique à tous les employés de la Ville de Moncton.

Mise en œuvre :

Le ou la directeur(trice) des Ressources humaines ou son/sa remplaçant(e) sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion et des directives connexes, ainsi que des stratégies et des plans d'action qui en découlent.

Comité interne de la diversité, de l'équité et de l'inclusion :

La Ville de Moncton a établi un comité interne de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Son rôle consiste à diriger et à promouvoir les initiatives qui favorisent la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail.

Ordre de priorité :

Les conventions collectives de la Ville de Moncton l'emportent sur la présente politique.

3. Définitions

Diversité : La diversité consiste à comprendre que chaque personne est unique tout en reconnaissant et en respectant les différences individuelles.

La diversité englobe aussi toutes les caractéristiques qui distinguent une personne d'une autre, y compris l'âge, l'ethnicité, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la langue, un handicap, la race, la religion, l'orientation sexuelle, la qualité parentale, l'état civil et plus encore.

Employé : Aux fins de la présente politique, ce terme renvoie à tous les employés syndiqués et non syndiqués, les entrepreneurs, les citoyens membres de comités et les bénévoles qui agissent pour le compte de la Ville de Moncton.

Équité : L'équité consiste à reconnaître que chaque personne a des circonstances différentes. La Ville de Moncton s'engage à distribuer les ressources nécessaires pour atteindre un résultat égal.

Inclusion : L'inclusion consiste à respecter les contributions et l'unicité de tous les employés dans les questions qui les concernent, tout en valorisant les différences humaines et en les percevant comme des forces.

Groupes marginalisés et traditionnellement tenus à l'écart du pouvoir : Les groupes de personnes qui doivent surmonter des défis et des obstacles au quotidien, comme les Autochtones, les minorités sexuelles et de genre (2SLGBTQ+), les immigrants, les personnes en situation de handicap, les personnes racialisées et les femmes.

Barrières systémiques : Les obstacles qui empêchent des groupes ou des collectivités de personnes à participer pleinement à la vie sociale, économique et politique et à en bénéficier. Ils peuvent être cachés ou involontaires, mais tout de même intégrés dans le fonctionnement de la société. Nos préjugés et nos stéréotypes, ainsi que nos politiques, nos pratiques et nos procédures, contribuent à les renforcer.

4. Politique

Ville de Moncton s'engage à :

- déployer des efforts pour assurer et maintenir l'équité et l'inclusion dans ses pratiques d'emploi et les services offerts aux résidents;
- représenter les diverses collectivités desservies par l'administration municipale et évoluer avec elles;

Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail

- déployer des efforts pour assurer et maintenir un effectif représentatif des diverses collectivités à Moncton;
- créer un milieu de travail équitable et inclusif où chacun des membres de l'équipe est traité avec respect et où l'on célèbre et encourage une variété de perspectives;
- s'assurer qu'aucune personne ne se voit refuser des possibilités d'emploi pour des raisons non liées à ses compétences.

La présente politique est appuyée par les trois engagements suivants :

- 1) Sensibilisation et éducation
- 2) Emploi et recrutement
- 3) Équité systématique et structurelle

Premier engagement : Sensibilisation et éducation

Accroître la sensibilisation, les connaissances et les compétences de l'effectif en vue de favoriser une culture de travail inclusive, diversifiée et équitable à la Ville de Moncton.

Deuxième engagement : Emploi et recrutement

Continuer à bâtir un effectif diversifié qui est représentatif des diverses collectivités à Moncton.

Troisième engagement : Équité systématique et structurelle

Éliminer les barrières systématiques auxquelles se heurtent les groupes marginalisés et traditionnellement tenus à l'écart du pouvoir dans les programmes, services, politiques et directives de la Ville de Moncton, et s'assurer que les politiques et les pratiques municipales sont inclusives et équitables.

5. Administration et personne-ressource

Bureau de la greffière

655, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 1E8

Téléphone : 506.853.3550

Courriel : info.clerk@moncton.ca